Formulaire de procédure d’octroi de niveau de qualification pour les CQP enregistrés au RNCP   
au 1er janvier 2019

Cette démarche permet aux organismes certificateurs ayant la responsabilité de CQP, enregistrés au RNCP et en cours de validité, de solliciter l’octroi d’un niveau de qualification au regard des nouvelles dispositions législatives portant le régime juridique du RNCP et des CQP.

Désormais, un CQP enregistré au RNCP se voit octroyer un niveau de qualification lors de son enregistrement. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de permettre aux branches professionnelles qui le souhaitent de pouvoir se saisir de cette possibilité pour les CQP enregistrés***\****.

Cette procédure s’inscrit dans le contexte de la nouvelle nomenclature introduite par le **Décret n° 2019-14   
du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles** et **l’Arrêté**  **du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles.**

Par ailleurs, [la note relative au cadre national des certifications professionnelles](https://www.francecompetences.fr/IMG/pdf/note_relative_au_cadre_national_des_certifications_professionnelles.pdf) apporte un éclairage complémentaire.

La demande se réalise par le «Formulaire de procédure d’octroi de niveau de qualification pour les CQP enregistrés au RNCP au 1er janvier 2019». Il convient de retourner un formulaire complété par dossier (CQP).

Ce formulaire accompagné d’une délibération de la ou des CPNE compétentes ou d’un acte équivalent (demande d’octroi de niveau de qualification CQP) est à envoyer à l’adresse suivante : [procedurecqp@francecompetences.fr](mailto:procedurecqp@francecompetences.fr).

**Nota :** seuls seront examinés les dossiers complets. Votre dossier sera examiné au regard de votre justification (positionnement par rapport aux descripteurs uniquement conformément à la volonté de la Commission de la certification professionnelle).

1. L’identification du CQP

Le Certificat de Qualification Professionnelle enregistré au RNCP au 1er janvier 2019 est identifié via :

**L’intitulé \*:**

**Code RNCP \* : /\_/\_/\_/\_/\_/**

**Le nom légal de votre entité \* :**

**Identification de la ou des branche(s) professionnelle(s) \* :**

**Date d’échéance de l’enregistrement \* :**

**Interlocuteur en charge du dossier :**

1. La description du CQP

**Description du métier et type d'emplois accessibles \* :**

**Les cadres d’exercice les plus fréquents \* :**

**Éléments complémentaires (cartographie de la filière métier) :**

1. Justification du niveau de qualification demandé \*

Le niveau de qualification demandé est conditionné à la délibération de la ou des CPNE compétentes. La demande d’octroi de niveau est à justifier au regard des descripteurs définis par le décret du 8 janvier 2019 (Cf. Annexe en fin de document)

**Nomenclature du niveau de qualification demandé \*:**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau 2 | Niveau 3  (ancien Niveau V) | Niveau 4  (ancien Niveau IV) | Niveau 5  (ancien Niveau III) | Niveau 6  (ancien Niveau II) |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau 7 | Niveau 8 |
| **☐** | **☐** |

Annexe

**Tableau annexé à l’arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NIVEAU** | **SAVOIRS** | **SAVOIR FAIRE** | **RESPONSABILITÉ ET AUTONOMIE** |
|  | **Le descripteur concerne la progression dans les connaissances pour exercer les activités professionnelles du niveau (les processus, les matériaux, la terminologie relative à un ou plusieurs champs ainsi que des connaissances théoriques)** | **Le descripteur concerne la progression : - de la complexité et de la technicité d'une tâche, d'une activité dans un processus - du niveau de maîtrise de l'activité professionnelle - de la mobilisation d'une gamme d'aptitudes cognitives et pratiques - du savoir-faire dans le domaine de la communication et des relations interpersonnelles, dans le contexte professionnel - de la capacité à transmettre des savoir-faire** | **Le descripteur concerne la progression dans les domaines suivants : - l'organisation du travail - la réaction face à l'aléa - l'appréhension de la complexité de l'environnement - la compréhension d'interactions avec des activités d'autres champs professionnels, permettant d'organiser son propre travail, de le corriger ou de donner des indications à du personnel encadré - la participation au travail collectif - le niveau d'encadrement** |
| 1 |  |  |  |
| 2 | Connaissances générales de base et connaissances générales propres à un champ d'activité. | Effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant quelques savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. | Travailler sous supervision, avec un degré restreint d'autonomie. Rendre compte de sa contribution au collectif de travail. |
| 3 | Connaissances couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un champ d'activité déterminé. | Effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base, dans un contexte connu | Organiser son travail dans un environnement généralement stable. Adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances. Évaluer sa contribution dans le collectif de travail. |
| 4 | Large gamme de connaissances pratiques et théoriques en lien avec le champ professionnel considéré. | Effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes. Être capable d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis. | Organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer. Prendre en compte les interactions avec les activités connexes. Participer à l'évaluation des activités. |
| 5 | Connaissances spécialisées et approfondies, régulièrement actualisées. | Maitriser des savoir-faire dans un champ d'activité dont les limites sont connues, pour concevoir des solutions à des problèmes nouveaux. Analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts. Transmettre le savoir-faire et des méthodes. | Prendre des initiatives pour gérer des projets ou accomplir des activités dans un contexte imprévu. Encadrer une équipe. Gérer une unité. Autoévaluer ses propres performances. |
| 6 | Connaissances avancées dans un champ professionnel. Compréhension critique de théories et de principes. | Analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique. Dégager des solutions et les argumenter. Collaborer avec des experts. Capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes. | Organiser son travail dans des environnements complexes et changeants. Concevoir et organiser des processus de travail. Développer les compétences individuelles et collectives de son équipe. |
| 7 | Connaissances hautement spécialisées, dont certaines sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine et sont à l'interface de plusieurs domaines de travail. | Élaborer des stratégies alternatives pour le développement de l'activité. Piloter des groupes de travail dans des domaines interdisciplinaires ou spécialisés, le cas échéant dans un contexte multiculturel. | Organiser et développer les activités en intégrant les problématiques, scientifiques, sociétales et éthiques. Initier et conduire des collaborations professionnelles. Superviser les travaux d'autrui. Gérer et transformer des contextes professionnels complexes. Évaluer les risques et les conséquences de son activité. |
| 8 | Connaissances à l'avant-garde d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines. | Identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés. Concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux. | Gérer et piloter des organisations ou des groupes dans le cadre d'activités complexes ou interdisciplinaires. Gérer des situations complexes ayant pour conséquence de modifier les organisations de manière significative. Évaluer et anticiper les conséquences possibles dans les champs impactés. |

*«Descripteurs nomenclature : Les descripteurs doivent être lus à la fois verticalement et horizontalement : en termes de progression d'un même descripteur (progression verticale), en termes de cohérence entre descripteurs sur une même ligne (cohérence globale du niveau). Ce document est explicatif de la méthode, non de la manière de pondérer les niveaux ou de les appliquer à des secteurs d'activité particuliers.»*